

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0062
Déposé complet le 16/05/2024

De Mr ARBIDE Bruno
Mme REY Nathalie

Domicilié(e) 24 rue Abbé Pierre
33340 – LESPARRE MÉDOC

Pour Transformation du garage en habitable
et création d'un abri de jardin

Sur un terrain sis 24 rue Abbé Pierre
33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AL 160

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 95 m²

Créée : 29 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 16/05/2024, par Monsieur ARBIDE Bruno et Madame REY Nathalie, demeurant 24 rue Abbé Pierre à LESPARRE-MÉDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MÉDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0062,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la transformation du garage en habitable avec le remplacement de la porte de garage par une baie vitrée, d'une surface de plancher créée de 20m²
- Pour la création d'un abri de jardin d'une surface de plancher créée de 9m²,
- Sur un terrain situé 24 rue Abbé Pierre à Lesparre Médoc (33340), parcelle cadastrée AL 160 d'une superficie de 958m²,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Up,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 31 mai 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD 



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZAUBON



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRÉSOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.